

À titre de haut représentant du Canada pour l'Arctique, l'ambassadeur aux Affaires circumpolaires participe aux travaux en cours du Conseil de l'Arctique. De plus, il consulte les collectivités nordiques pour comprendre leurs besoins et savoir comment les traduire dans un programme d'action circumpolaire canadien.

Le Conseil de l'Arctique

Le Conseil de l'Arctique est l'un des éléments clés des efforts déployés par le Canada dans le Nord circumpolaire en ce qui concerne le développement durable. Il s'agit d'un forum de haut niveau destiné à promouvoir la coopération circumpolaire à l'égard des questions de développement durable qui revêtent un intérêt commun pour les États de l'Arctique et les habitants du Nord. La déclaration établissant le Conseil de l'Arctique prévoit que jusqu'à sept organisations autochtones internationales des États arctiques pourraient avoir le statut de participant permanent. Sont actuellement de ce nombre : la Conférence circumpolaire inuite, le Conseil saami, l'Association russe des populations autochtones du Nord et l'Association internationale des Aléoutes. Le Secrétariat des peuples autochtones, basé au Danemark, les soutient dans leurs travaux au Conseil de l'Arctique.

L'une des initiatives particulièrement novatrices appuyée par le Conseil de l'Arctique est l'établissement de l'Université de l'Arctique qui fait appel à la technologie de l'enseignement à distance et met l'accent sur le besoin, pour les peuples autochtones, d'apprendre les uns avec les autres et les uns des autres. Le Conseil, qui a pour mandat d'améliorer le bien-être économique, environnemental, social et culturel des gens du Nord, compte cinq groupes de travail.

Le **Groupe de travail sur le développement durable** réalise des projets sur divers aspects comme la télémédecine, l'écotourisme, la gestion des pêches ainsi que les enfants et les jeunes de l'Arctique.

Le groupe de travail chargé du **Programme de contrôle et d'évaluation de l'Arctique**, comme son nom l'indique, s'occupe de contrôler et d'évaluer les effets des polluants sur l'environnement et les résidents de l'Arctique, tout particulièrement les collectivités autochtones, de faire rapport sur l'état de l'environnement arctique et de donner des avis scientifiques aux ministres. Les recherches qui sont menées permettent pour une bonne part de justifier scientifiquement la nécessité d'imposer des contrôles internationaux sur les sources de pollution de l'Arctique. Elles ont également constitué la base des protocoles régionaux concernant les métaux lourds et les POP qui découlent de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance de la CEE-ONU.